



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 21 octobre 2012

le Recteur de l'académie de Limoges
Chancelier des universités

à

Madame Patricia BARBAUD-VAURY
Secrétaire du CHSCT académique

Service

Objet : Réponses aux avis votés lors du CHSCT-A du 5 juillet 2013

Affaire suivie par

Marya KHALES

Références

/

Téléphone

05 55 11 43 00

Mél

marya.khales@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Comme suite aux avis émis par les représentants du personnel lors du CHSCT-A du 5 juillet 2013, je vous prie de trouver ci-dessous les réponses de l'administration à ces avis.

-Rythmes scolaires dans le 1er degré (avis 1 à 4)

Ces avis ont été transmis aux directeurs académique des services de l'éducation nationale, en leur demandant de les inscrire à l'ordre du jour des prochains CHSCT départementaux. Un bilan académique pourra par ailleurs être présenté au CHSCT-A.

-Formation aux risques psychosociaux spécifique aux membres des CHSCT (avis 5)

Je vous rappelle que les membres des CHSCT ont déjà la possibilité de s'inscrire à ces formations qui ont lieu chaque année dans le cadre du CAFA. De plus, une formation spécifique « risques psycho-sociaux » destinée aux membres des CHSCT et aux agents chargés de la prévention, est proposée par la préfecture dans le cadre des formations interministérielles. Je vais donc proposer d'y inscrire les membres de nos CHSCT, ainsi que nos conseillers académiques et départementaux de prévention.

-Moyens accordés aux secrétaires des CHSCT (avis 6)

La question du local équipé est actuellement encore à l'étude. Cette question reste difficile compte-tenu du taux d'occupation actuel des locaux dans les services académiques.

Le sujet de la décharge a fait l'objet récemment de précisions de la part de la direction générale des ressources humaines. Ce point pourra être évoqué lors du prochain CHSCT académique.

-Compléments de service (avis 7)

Les services du rectorat travaillent déjà en respectant l'exigence de compatibilité des lieux d'affectation. Les établissements également travaillent à s'assurer de la compatibilité des emplois du temps. Enfin, les compléments de service sur trois établissements demeurent l'exception.

-Emplois d'avenir professeurs (vote 8)

La compatibilité de l'EAP avec la poursuite des études universitaires et l'obligation d'assiduité des étudiants boursiers va faire l'objet prochainement d'une réunion organisée par monsieur le recteur, avec des représentants de l'université. Par ailleurs, comme déjà



indiqué lors du précédent CHSCT-A, un groupe de travail élabore actuellement un vademecum destiné notamment à préciser les missions qui peuvent être confiées aux EAP au sein des établissements scolaires.

-Contrôle en cours de formation – incidence sur les conditions de travail (vote 10)

S'agissant d'un dispositif d'initiative et d'application nationale, il appartient le cas échéant aux représentants des personnels de soulever cette question auprès du CHSCT ministériel.

-Réforme des STI – incidence sur les conditions de travail (vote 11)

Il s'agit là encore d'une réforme ministérielle. Le CHSCT ministériel a été saisi de ce sujet. Des précisions devraient prochainement être communiquées aux académies.

-Epreuves de langues en lycée – incidence sur les conditions de travail (vote 12)

S'agissant d'un dispositif d'initiative et d'application nationale, il appartient le cas échéant aux représentants des personnels de soulever cette question auprès du CHSCT ministériel.

S'agissant de l'avis n°9, je vous remercie de me préciser quels sont exactement les personnels visés par l'appellation « personnels non-enseignants en service fractionné ».

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Luc JOHANN